



Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne-Franche-Comté

02/04/2021

Semaine 13

Après une semaine de mauvais temps ayant impacté la sortie d'hivernage des colonies, les températures sont à la hausse cette semaine permettant pour certains de poser les première hausses.

Dans ce bulletin, vous trouverez les dernières informations relatives à l'association avec le nouveau bureau et conseil d'administration.

Vous trouverez aussi les actualités sur les MAEC apicoles et les critères d'éligibilité.

En 2021, c'est le retour de la campagne varroa ! Un bon moyen d'évaluer l'infestation de vos ruchers. Retrouvez ici toutes les informations nécessaires pour réaliser les prélèvements d'abeilles.

Grâce à vos retours, nous avons pu avoir des informations sur les pertes hivernales, la force des colonies et leurs provisions.

Nous vous proposons un exemple de cas de pillage de colonie qui a eu lieu à l'automne dernier et nous donnons quelques conseils quant à la mise en place d'abreuvoirs pour les abeilles.

Nous avons souhaité vous présenter les résultats des études liées à la filière apicole française commanditées par France AgriMer.

Enfin, nous vous proposons quelques informations sur de la sélection massale réalisée par un apiculteur et nous relayons l'information du GDSA39 sur l'achat de médicaments.



SOMMAIRE

- Vie de l'association
- Points sur les MAEC
- Campagne varroa 2021
- Pertes hivernales & enquête
- Cas d'un pillage de colonie à l'automne
- Force des colonies, état des provisions & des cultures
- Abreuvoirs pour abeilles
- Résultats d'étude « filière apicole française »
- Zoom sur la sélection massale
- Achat de médicamentGDSA39



de l'association : bureau, conseil d'administration, AG et commissions

Actualisation du conseil d'administration et du bureau

70

MATHIRON

Charlotte

Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 4 mars dernier, vous trouverez ci-dessous le nouveau conseil d'administration.

		1				
COLLEGE 1	Dpt	COLLEGE 2		Dpt	COLLEGE 3	
DURAND Flavien	90	DAUNE	Martin	39	Groupement des Apiculteurs Professionnels Morvan Bourgogne	VIGNAUD Pascal
ROLLIN Jean-Luc	89	TURCO	Adrien	70	Union Apicole de Haute-Saône	MARTIN François
CAHE Patrice	39	GADREAU- PERRONNEAU	Jacqueline	21	GDSA 25	VANHAREN Vincent
DUBOIS Samuel	21	GIRARD	Jean- Baptiste	25	GDSA 21	CHEVALIER Maxime
DORDOR David	39	THUAULT	Honorine	70		
FORESTIER Julien	21	VUILLEMIN	Christophe	25		
GIRARD Johann	25					
MANGE Eric	25					
MARQUES Jonathan	89					
NARDIN Emile	70					
SABOT Baptiste	70					
WAUQUIEZ Quentin	39					

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la nouvelle composition du bureau suite à la réunion du CA du 23 mars.

Co président	Eric Mange		
Co président	Pascal Vignaud		
Trésorier	David Dordor		
Secrétaire	Emilie Nardin		
Secrétaire adjointe	Jacqueline Gadreau-Perronneau		



Les commissions au sein de l'association : Qu'est-ce que c'est ?

Elles sont créées par le CA en fonction des besoins.

Elles disposent d'une feuille de route et d'une durée de vie fixées par le CA selon les besoins.

Les commissions sont composées d'acteurs pluriels : membres du CA, salariés, acteurs de terrain, personne ressource.

Le pilotage est assuré à minima par un membre élu (référent) du CA. Il est garant de l'activité de la commission.

Pour résumer, la commission :

- Prépare le travail, analyse et synthétise
- ❖ Met en forme des propositions qu'elle transmet au CA ou au bureau
- ❖ Informe le CA de l'avancée de ses travaux

Les commissions existantes actuellement sont :

Filière miel					
Technico-économique					
Sanitaire					
Elevage et sélection					
Communication interne et externe					
Monde agricole et ressources					
Installation et salariat agricole					

En intégrant une commission, c'est le moyen de faire porter votre voix et de faire remonter les besoins sur des thématiques particulières.

Si vous souhaitez participer à l'une d'entre elle ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.



Point sur les MAEC

L'année dernière, les apiculteurs ayant contractualisés en 2015 ont pu reconduire leur engagement pour une année, renouvelable chaque année par déclaration Télépac.

Pour 2021, les apiculteurs éligibles à une nouvelle contractualisation au dispositif MAEC API pour un an renouvelable sont :

- **Priorité 1:** les exploitants ayant contractualisé en 2016. Le nombre de colonies engageables sera plafonné au nombre de colonies engagées en 2016
- Priorité 2 : jeunes agriculteurs et nouveaux installés. Pas de nombre de ruches maximum à engager

Les contractualisations se font sur télépac. Pour ceux contractualisant pour la première fois, vous pouvez prendre connaissance des documents relatifs à la MAEC sur le site de l'ADA BFC aux liens suivants :

Informations générales : <u>cliquer ici</u>

Fiche de présentation de la mesure : cliquer ici

❖ Notice explicative : <u>cliquer ici</u>

❖ Liste des communes de Bourgogne : <u>cliquer ici</u>

Liste des communes de Franche-Comté : cliquer ici



Si vous souhaitez faire vous-même la déclaration, vous pouvez accéder au guide en page 2 en cliquant ici.

Attention:

- ❖ Il faut se munir du Cerfa 13955*04 déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'année en
- Il faut que tous les sites soient déclarés
- Les nouveaux déclarant doivent créer un numéro pacage

Pour le département du Doubs, voici une note avec les contacts en cas de besoin - cliquer ici

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, voici la liste des contacts dans les différentes DDT de la région. Privilégiez les mails.

Département	Contact	Tel	Mail
Côte d'or	Sylvette Rapet	03 80 29 44 42	sylvette.rapet@cote-dor.gouv.fr
Doubs-Territoire de Belfort		03 81 65 61 89	ddt-telepac@doubs.gouv.fr
Haute-Saône	Sylvie Coste	03 63 37 92 23	sylvie-m.coste@haute-saone.gouv.fr
Jura	Marie Fray	03 84 86 81 05	marie.fray@jura.gouv.fr
Nièvre	Sophie Grossier	03 86 71 52 65	sophie.grossier@nievre.gouv.fr
Yonne	Gérald Auguste	03 86 48 41 92	gerald.auguste@yonne.gouv.fr



Début de la campagne varroa 2021

Nous relançons pour la 2^{ème} année la campagne d'évaluation de l'infestation varroas dans les exploitations de Bourgogne-Franche Comté.

Destinée aux adhérents, elle est l'opportunité de bénéficier de données techniques sanitaires personnalisées sur votre exploitation.

Les résultats (VP/100 abeilles) seront mis en relation avec les pratiques apicoles appliquées et permettront de dresser un bilan de l'efficacité des modalités de traitement et d'améliorer les stratégies de luttes.

Les données récoltées resteront anonymes et feront l'objet d'un traitement statistique avec les outils développés par l'ITSAP. Elles contribueront à l'élaboration de la base de données nationale pour comprendre la dynamique du parasite et identifier des seuils de nuisibilité.

L'indicateur VP/100ab est fiable et représentatif du niveau d'infestation d'une colonie.

Période de prélèvement : trois premières semaines d'Avril

Chaque apiculteur participant réalise des prélèvements d'abeilles dans au moins 2 ruchers composés de 20 ruches minimum.

10 colonies par rucher doivent être prélevées pour avoir une bonne estimation de l'infestation moyenne. Chaque ruche prélevée doit être marquée afin de réaliser les prochains prélèvements sur ces mêmes ruches (exemple : écrire un V suivi d'un numéro de 1 à 10 sur le toit au posca).

Attention : l'apiculteur choisi des lots de ruches sur lesquels il souhaite disposer d'informations (itinéraire technique, essaims, ruches de production,...)

Un échantillon = **environ 40 gr d'abeilles** = les 3/4 d'un gobelet en plastique (souple) rempli. Ces prélèvements sont sans danger pour les colonies.

Chaque échantillon est stocké dans un sachet congélation individuel sur lequel <u>doit impérativement être indiqué</u>: date, nom de l'apiculteur, nom du rucher, numéro de ruche (de 1 à 10)

Les échantillons sont placés dans une glaciaire avec pain de glace puis stockés au congélateur de retour à l'exploitation que nous récupérerons ultérieurement.

Pour réaliser ces prélèvements selon notre protocole, il suffit de suivre le tutoriel de l'étape n°1 de la vidéo disponible <u>ici</u>.

Les prélèvements seront ensuite récupérés par les techniciens pour être analysés selon la méthode du Teepol.

© Q ADAA

Si vous souhaitez plus d'informations concernant la campagne ou les prélèvements, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone.



Pertes hivernales & enquête

Vos retours sur les pertes hivernales

Elles vont **de 20% à très faibles**. Certains se sont fait surprendre et quelques colonies sont mortes de faim.

Hiver 2020-2021 : lancement de l'enquête nationale de mortalité hivernale (ENMHA)

L'enquête est renouvelée, pour la quatrième année consécutive. Cette enquête nationale permet **d'estimer la mortalité hivernale des colonies d'abeilles**. Elle se base sur les déclarations des apiculteurs en sortie d'hivernage. Le questionnaire est diffusé par mail auprès de tous les apiculteurs ayant déclaré au moins 1 ruche l'année précédente et ayant accepté d'être contactés par messagerie électronique. Elle devrait être envoyée par mail aux apiculteurs d'ici la semaine prochaine.

Cette enquête est mise en place par un groupe de travail constitué dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémio-surveillance en santé animale (Plateforme ESA).

ADA France a participé à sa coconstruction au sein du groupe.

Par ailleurs, cette année, des organisations apicoles, dont l'ADA AURA et l'ADA Grand Est, ont décidé de mutualiser leurs enquêtes avec celleci afin d'optimiser les résultats.

Les données de l'enquêtes anonymisées peuvent être mise à votre disposition en juin, n'hésitez pas à nous contacter.

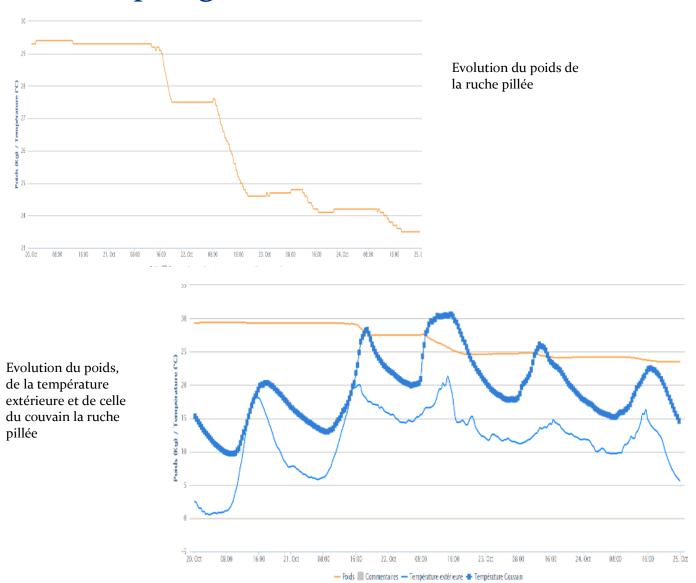
<u>Plus d'information sur l'enquête (site de la PESA)</u>

<u>Plus d'information sur le GT chargé de l'enquête</u>





Cas d'un pillage de colonie à l'automne



Les pertes de poids des 21 et 22 octobre 2020 sont caractéristiques d'un pillage avec respectivement -1,7 kg et -2,9 kg. Cette activité concorde avec une embellie des températures permettant aux abeilles de sortir et une augmentation de la température interne de la ruche jusqu'à un plateau d'un peu plus de 30°C durant 4 heures le 22 octobre, attestant d'une forte présence d'abeilles. Les semaines précédentes, il avait été constaté une diminution et une accentuation des variations de température à l'intérieur de la ruche attestant de la réduction de la grappe.



Force des colonies, état des provisions & état des cultures

Force des colonies

4 cadres de couvain, c'est le retour le plus fréquent sur l'ensemble de la région. Certains sont plus sur 3 cadres alors que d'autres commencent à hausser une partie du cheptel, non pour la production de miel, mais pour laisser de la place.

Les ruchers considérés comme ayant subi une forte prédation de Vespa Velutina à l'automne sont beaucoup plus faibles, sur 2 à 3 cadres de couvain et en complet décalage avec les ruchers indemnes.

Le froid de février a engendré un arrêt de ponte qui se caractérise par une faible présence de couvain operculé, en train d'éclore, et une grande prédominance de couvain ouvert dont l'operculation prochaine changera profondément le visuel. A l'émergence de ce couvain, les colonies changeront de physionomie.

Les témoignages concordent sur l'importance de la fin de saison sur l'état des colonies ce printemps. Celles ayant pu accéder à des ressources ou ayant connue de belles miellées, sont les plus fortes, alors que les autres sont faibles.

Etat des provisions

Les beaux jours sont bien venus, car les colonies disposaient globalement de peu de provisions d'avance. Si la période de mauvais temps à venir venait s'inscrire dans la durée, il sera nécessaire de surveiller car les besoins alimentaires vont croissants.

Etat des cultures : colza

Les colzas débutent tout doucement leur floraison. 10% des cultures sont en début de floraison, le reste étant encore au stade de bouton. Grâce aux fortes températures de cette semaine, la floraison devrait s'accélérer.

La majorité des parcelles ne dépasse pas le seuil de risque vis-à-vis des méligèthes ce qui laisse penser à une diminution de fréquence des traitements phytosanitaires.



Abeille - photo du 29/03/2021



Pour vous informer de l'état d'avancement des cultures, voici le lien vers le BSV régional DU 30 MARS -<u>cliquer ici</u>

Pour retrouver tous les bulletins : <u>cliquer ici</u>



Abreuvoirs pour abeilles : un moyen pour limiter les intoxications et le dérangement

La saison apicole démarre et ce avec déjà de fortes chaleurs inhabituelles à cette période. Une colonie d'abeilles consomme environ 25L d'eau/an pour :

- Faire fonctionner leur métabolisme
- Décristalliser le miel
- Humidifier le couvain
- Réguler la température de la ruche

Les **différentes sources d'eau** disponibles :

- Rosée
- Guttation ou transpiration de la plante
- Flagues
- Rivières
- Marais ou mares

Les 3 premières sources peuvent représenter un **risque lors des périodes de traitements de produits phytosanitaires**. Pour limiter les intoxications, une étude du Québec (V.Fournier et al., 2016) a montré **l'importance d'installer des abreuvoirs** pour limiter l'exposition des abeilles à ces contaminations potentielles.

L'installation d'abreuvoir démontrer n'a pas significativement la diminution de la mortalité l'augmentation du poids des colonies mais cela a pu montrer leur importance lors des périodes sèches. Des analyses de flaques et d'eau dans les zones agricoles ont montré des contaminations par des intrants agricoles. Leur proposition d'abreuvoir type abreuvoir à poule représente ainsi une alternative aux sources d'eau potentiellement contaminée sans prédation et plus sécuritaire pour éviter les noyades. Selon leur méthode type les abreuvoirs sont rapidement adoptés par les abeilles.



Cette problématique de recherche d'eau peut également **occasionner des dérangements du voisinage**. En effet, suite à notre étude sur la gestion des emplacements, nous avons eu plusieurs retours sur les difficultés rencontrées vis-à-vis de la gestion de l'eau. Les abeilles vont régulièrement s'abreuver dans les auges du bétail ou des chevaux, dans les piscines ou les jacuzzis voire même dans les gamelles pour chiens. Ces dérangements peuvent entraîner des conflits et obligent parfois à trouver de nouveaux emplacements, déjà difficiles à trouver ces dernières années. **La mise en place d'abreuvoirs en début de saison est essentielle pour inciter les colonies** d'abeilles à aller au point d'eau voulu lorsqu'il n'y a pas de point d'eau naturels à proximité.



Résultats d'étude : « filière apicole française »

Etude de la structure économique de la filière apicole française

France Agrimer a publié les résultats de l'enquête menée par Klorobiz et Michel Bocquet (consultant), sur la structure économique de la filière dont voici les principaux résultats à retenir.

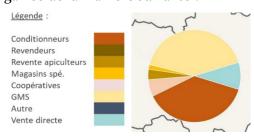
Un changement depuis 2015 se traduisant par :

- Une consommation nationale de 50 000 tonnes (au lieu de 40 000 jusqu'en 2014)
- ❖ Une tendance haussière de la production française (+ 4000 T)
- ❖ Une augmentation des importations (environ 70% de la consommation)
- Forte baisse des importations de miel chinois et forte hausse des importations de miel d'Ukraine
- ❖ Doublement de la vente directe de miel (9500 T contre 5000T en 2014)
- Des différences notables de commercialisation entre les régions
- ❖ Augmentation de 75% de la production de gelée royale française
- Elevage, deuxième source de revenu des exploitations
- Abeille Buckfast représente 75% du cheptel
- Dynamique de renouvellement positive chez tous les types d'apiculteurs

Une structure de la commercialisation du miel en centre grand Est organisé de la manière suivante :

- ❖ 40 % conditionneurs
- **❖** 40% GMS
- ❖ 20% autres

Ceci explique les difficultés rencontrées lorsque le miel ne se vend pas en vrac. Par ailleurs, il est à noter que 50% des apiculteurs détenant plus de 50 ruches ont plus de 50 ans.



Enquête Observatoire de la production de miel et de gelée royale française 2020

Le cabinet Agrex Consulting a été chargé par FranceAgriMer d'actualiser l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale française. Les objectifs sont :

- * estimer au plus près la production française et sa répartition régionale,
- ❖ déterminer la part des ventes de miel en vrac et en pot par les apiculteurs,
- déterminer les différents circuits de distributions utilisés.

Votre participation à ce questionnaire est primordiale pour permettre à FranceAgriMer de répondre aux "vraies" problématiques de la filière apicole : par exemple, pour concevoir des aides adaptées, qu'elles soient directes (aide à la transhumance) ou indirectes (aide aux ADAs). Pour participer, <u>cliquez ici</u>.

Vous pouvez consulter la dernière synthèse de l'Observatoire de la production de miel et gelée royale année 2019 sur le site de FranceAgriMer en <u>cliquant ici.</u>



Zoom sur la sélection massale

Sébastien Bonjour, apiculteur dans le sud-est, implanté dans les Alpilles, témoigne de sa méthode d'apiculture et apporte un autre regard sur la sélection, dans une interview Focus climat du Cari. Loin des canons de l'élevage et de la sélection tels que pratiqué actuellement, il apporte un regard d'éleveur sélectionneur au sens large du terme sur les pratiques apicoles.

Deux documents à visionner :

Episode 1: https://www.youtube.com/watch?v=oRtEDRoy_bE
 Episode 2: https://www.youtube.com/watch?v=DNJ8Ndo2b68

Achat de médicaments - GDSA39

« A tous les apiculteurs professionnels, pluriactifs et amateurs du Jura,

Le conseil d'administration du GDSA 39 a lancé les modalités pour créer un site internet dédié et une adresse mail pour optimiser ses actions et informations au profit des apiculteurs.

En parallèle, nous essayons d'actualiser notre liste d'adhérents apiculteurs, professionnels et amateurs. Le rôle du GDSA étant surtout de proposer des produits de traitements ayant une AMM à des prix négociés pour lutter contre le varroa.

Nous voulons proposer des tarifs dégressifs pour les apiculteurs professionnels, mais les prix des médicaments proposés par les laboratoires dépendent du nombre de produits commandés. Pour être en capacité de vous indiquer un prix fiable, nous aurions besoin de savoir quel produit vous voulez commander et le nombre.

A noter, les apiculteurs assujettis à la TVA pourront la récupérer.

Vous pouvez, dès à présent envoyer un message avec vos besoins à :gdsa39.contact@gmai.com

Le GDSA 39 fera une réponse personnalisée assez rapidement à chaque demande. »

Le vice-président : Jean Pierre COURBET



